

À une séance ordinaire ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mercredi 15 novembre 2017, à 19h00, à laquelle étaient présents Mme et MM. les conseillers Daniel Audette, Marie-Pier Tougas Dupuis, Chantal Fontaine, Normand Déragon, Marie-Ève Brin et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Yves Lévesque.

Le directeur général, Guy Coulombe et l'adjointe administrative Gisèle Messier sont également présents à ladite séance.

17-11-317
Reprise de la
séance du 7
novembre 2017

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise la reprise de la séance ordinaire du 7 novembre 2017 ayant été ajournée à ce jour.

ADOPTÉ

17-11-318
Adoption
minutes
3 octobre 2017

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉ

17-11-319
Autorisation de
paiement
Mobilier urbain

Considérant que la Ville a prévu l'achat de mobilier urbain à son plan triennal d'immobilisation 2017 ;

Considérant que la Ville a obtenu une aide financière dans le cadre de PIQM-MADA visant, entre autres, à installer du mobilier urbain afin de stimuler l'activité physique chez les aînés ;

Considérant qu'une partie des achats ont été effectués étant donné que le conseil avait donné son accord au Plan triennal d'immobilisation et au projet soumis dans le cadre de PIQM-MADA ;

Considérant que l'autre partie des achats reste à être finalisée ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de procéder au paiement de la série de dépenses totalisant 45 751,41\$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-320
Autorisation de
paiement
Prolongement
de la rue
Industrielle

Considérant que la Ville a vendu un terrain industriel à l'entreprise Filtration Québec pour l'implantation d'un nouveau bâtiment industriel sur la rue Industrielle ;

Considérant que la Ville a obtenu l'autorisation du MDDELCC pour prolonger ses réseaux d'aqueduc et d'égout ;

Considérant que Filtration Québec a fait la demande pour se brancher sur nos réseaux, et ce à leurs frais ;

Considérant que les travaux ont été faits en régie interne afin de réduire les coûts ;

17-11-320
Autorisation de
paiement
Prolongement
de la rue
Industrielle

Considérant que la Ville a dû faire l'achat des matériaux nécessaires pour effectuer les travaux et que la première compilation des factures s'élève à 28 544,71\$.

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de procéder au paiement des factures totalisant un montant de 28 544,71\$ pour l'achat des matériaux nécessaires au prolongement des infrastructures de la rue Industrielle.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-321
Autorisation de
paiement
Eurovia Québec
Construction Inc.

Considérant que ce conseil a retenu les services de Eurovia Québec Construction Inc. lors de l'adoption de la résolution numéro 17-09-283 ;

Considérant que la Ville de Bedford a octroyé le contrat de planage et pavage des rues Campbell, Fortin et Massicotte à Eurovia Québec Construction Inc. ;

Considérant qu'un dépassement de coûts de 1 876,70\$ a été accepté par le directeur des travaux publics dans le cadre des travaux effectués ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que la Ville de Bedford procède au paiement dudit montant de 77 458,46\$, taxes incluses, pour les travaux effectués.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-322
Réduction de
paiement
Club de Curling
de Bedford

Considérant que le Club de Curling de Bedford a signé une reconnaissance de dette à la Ville de Bedford en date du 4 juillet 2017 pour un montant total de 128 062,32\$;

Considérant que ladite dette est payable en 15 paiements annuels, égaux et consécutifs de 6 000\$ et dont le premier versement est dû le 15 mai 2018 et les autres successivement le même jour de chaque année ;

Considérant que le Club de Curling désire finaliser les travaux afin d'avoir une construction complètement aménagée dès que possible, a fait une demande à la Ville de réduire le montant du premier versement à une somme de 3 000\$;

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la demande de réduction de paiement pour le premier versement dû le 15 mai 2018, ledit montant devant être de 3 000\$.

ADOPTÉ

17-11-323
Avis de motion
Projet de
règlement sur la
taxation

La conseillère Mona Beulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, le projet de règlement 722-18 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ

17-11-324
Avis de motion
Projet de
règlement sur la
rémunération
des élus

Le projet de Règlement 622-10-17 est déposé.

La conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, adoptera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, le règlement 622-10-17 concernant la rémunération des élus.

ADOPTÉ

17-11-325
Renouvellement
Adhésion FQM

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2018, et ce pour une cotisation d'un montant de 2 944,85 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-326
Autorisation de
paiement
Les éditions
juridiques FD Inc

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement de la facture de Les éditions juridiques FD Inc. au montant de 6 876,08 \$ représentant les frais pour l'achat de 12 500 bulletins de vote pour les 5 postes en élection municipales.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-327
Renouvellement
Adhésion UMQ

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2018, et ce pour :

-Cotisation annuelle de 1 539,23 \$ taxes incluses;

-Tarification au carrefour du capital humain de 3 665,40 \$ taxes incluses;

Le tout pour un montant total de 5 204,63 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-328
Autorisation de
paiement
Pavages Maska
Inc.

Considérant que ce conseil a retenu les services de Pavages Maska Inc. lors de l'adoption de la résolution numéro 17-09-282 ;

Considérant que la Ville de Bedford a octroyé le contrat de planage et pavage des rues du Pont et Wheeler à Pavages Maska Inc., et ce au montant de 28 695,99 \$;

Considérant qu'un dépassement de coûts de 915,22 \$ a été accepté par le directeur des travaux publics dans le cadre des travaux effectués ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

17-11-328
Autorisation de
paiement
Pavages Maska
Inc.

Que ce conseil autorise le paiement à Pavage Maska Inc. audit montant de 29 611,21 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-329
Formation de
pompiers 2018-
2019

Considérant que le **Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal** prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la municipalité de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de **DEUX (2) pompiers** pour le programme Pompier I, de **ONZE (11) pompiers** pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

17-11-330
Comité
Intermunicipal
des Incendies
Rec. 17-263
Budget
prévention et
sécurité civile

Considérant que lors de ladite séance du Comité Intermunicipal des Incendies tenue le 4 octobre 2017, les dépenses de prévention et de sécurité civile ont été présentées et les membres du comité approuvent les dépenses de 85 776 \$ en matière de prévention et de 14 000 \$ en matière de la sécurité civile.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

- 17-11-330
Comité
Intermunicipal
des Incendies
Rec. 17-263
Budget
prévention et
sécurité civile
- Que ce conseil entérine la Recommandation 17-263 du Comité Intermunicipal des Incendies ayant comme objectif d'accepter les budgets de dépense 2018 en matière de prévention et de sécurité civile pour des montants respectifs de 85 776 \$ et 14 000 \$.
- ADOPTÉ
- 17-11-331
Comité
Intermunicipal
des Incendies
Rec. 17-264
- Considérant que la candidature de M. Ralph Gilman a été déposée dans le cadre de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2017 afin que lui soit décernée une citation d'honneur. Cette citation permet de reconnaître l'engagement, le rayonnement, la nature de la contribution et les réalisations du candidat.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil entérine la Recommandation 17-264 du Comité Intermunicipal des Incendies ayant comme but d'approuver qu'une motion de félicitation soit décernée à M. Gilman pour la citation d'honneur qu'il recevra le 13 octobre prochain.
- ADOPTÉ
- 17-11-332
Comité
Intermunicipal
des Incendies
Rec. 17-265
Détecteur de
fumée
- Considérant que le SSI de Bedford a piloté un projet de distribution de détecteurs de fumée en 2016-2017 dans les écoles à l'échelle de la MRC;
- Considérant qu'à chaque année, comme partout, de nouveaux élèves intègrent les écoles de Bedford et que ces élèves peuvent être de nouveaux vecteurs d'entrée auprès des nouvelles familles afin d'y faire de la prévention;
- Considérant que le SSI propose de faire l'achat de 184 détecteurs de fumée au prix unitaire de 17\$ afin de les distribuer aux élèves de 1^{ière} année au cours des prochains mois;
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil entérine la Recommandation 17-265 du Comité Intermunicipal des Incendies ayant comme but de recommander la dépense supplémentaire de 3 128 \$ pour l'achat de détecteurs de fumée.
- ADOPTÉ
- 17-11-333
Comité
Intermunicipal
des Incendies
Rec. 17-267
Budget sécurité
incendie
- Considérant que lors de ladite séance du Comité Intermunicipal des Incendies tenue le 4 octobre 2017, le budget des dépenses 2018 a été présenté aux membres du comité, lesquelles s'élèvent à 354 879 \$;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil entérine la Recommandation 17-267 du Comité Intermunicipal des Incendies ayant comme but d'accepter le budget de dépense 2018 en matière de sécurité incendie pour un montant de 354 879 \$.
- ADOPTÉ
- 17-11-334
Demande de
commandite
Noël magique
- Considérant que la Ville est l'un des organisateurs d'une série d'événements pour le Noël magique à Bedford, qui auront lieu le 9 décembre 2017 ;

17-11-334
Demande de
commandite
Noël magique

Considérant que ces événements comprennent : les activités de Noël à la Place publique du Dr. Adrien-Tougas, de feux d'artifice sur la presqu'île Jean-Dunnigan et de promenades en poney pour les jeunes.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'utilisation de la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas ainsi que de la presqu'île Jean-Dunnigan pour la tenue de ces événements.

Que ce conseil autorise les services d'incendies pour la sécurité lors des feux d'artifice.

Que ce conseil autorise l'utilisation du terrain vacant au coin de la rue Principale et rue du Pont pour l'installation d'un carrousel de poney.

ADOPTÉ

17-11-335
Municipalité
alliée contre la
violence
conjugale

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une demande de participation à la campagne de **sensibilisation pour contrer la violence conjugale**.

Considérant qu'on nous sollicite notre appui afin d'envoyer un message fort et concerté aux Québécoises et Québécois à l'effet que la violence conjugale est inacceptable et ne peut être tolérée.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que la Ville de Bedford devienne une municipalité alliée contre la violence conjugale et qu'à titre d'appui, dans le cadre des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, le Ruban Blanc soit porté afin de démontrer notre appui auprès de la cause.

ADOPTÉ

17-11-336
Demande de
commandite
La Fondation au
Diapason

Considérant qu'il y a une demande dans la région afin d'avoir accès à des soins palliatifs et des services d'accompagnement gratuits pour les personnes en fin de vie;

Considérant que La Fondation au Diapason Soins Palliatifs fait une campagne de financement en vendant des poinsettias au coût de 20 \$ chacun ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil participe à la campagne de financement et verse un don de 400 \$ à La Fondation Au Diapason Soins Palliatifs.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-337
Demande de
commandite
Bulls de Bedford

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil verse la somme annuelle de 500 \$ en commandite pour la demande faite des Bulls Séniors de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-338
Demande de
commandite
Fabrique St-
Damien et
Fondation
Claude
DeSerres

Considérant que La Fabrique St-Damien ainsi que la Fondation Claude DeSerres se réunissent afin d'offrir un concert de Noël, par l'Harmonie de Lachine, le dimanche 10 décembre 2017, à 15 heures, à l'Église St-Damien de Bedford.

Considérant que ce concert a pour but d'amasser des fonds afin de préserver le patrimoine par l'entretien et la réparation de l'Église St-Damien. Pour la Fondation Claude DeSerres, les fonds serviront à l'achat de nouveaux équipements et/ou l'entretien et réparation des équipements actuels.

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise une commandite en achetant 10 billets pour le concert du dimanche 10 décembre prochain au montant de 20\$ chacun représentant une contribution d'un montant de 200\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-339
Réduction frais
location
Commission
Scolaire Val-
des-Cerfs

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil accepte de réduire le taux de location de la Salle Arlene-Murray, pour un montant de 45 \$ par jour, pour un projet d'exposition en collaboration avec la Commission Scolaire de Val-des-Cerfs, du 30 avril au 14 mai 2018.

ADOPTÉ

17-11-340
Autorisation de
barrage
La Guignolée du
Dr Julien

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise le barrage au coin de la rue du Pont et de l'Église pour la tenue de la deuxième édition de la Guignolée du Dr Julien à Bedford, le samedi 16 décembre 2017, de 9h à 16h.

ADOPTÉ

17-11-341
Entente de
principe entre
l'Union des
municipalités du
Québec (UMQ)
et Gaz Métro

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

Considérant que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution ;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz ;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

17-11-341
Entente de
principe entre
l'Union des
municipalités du
Québec (UMQ)
et Gaz Métro

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2% des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz ;

Considérant que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente ;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013 ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises ;

ADOPTÉ

17-11-342
Avis de motion
Amendement du
Règlement de
zonage 699-11

AVIS DE MOTION est donné par Normand Déragon à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil sera présenté pour adoption un projet de règlement à l'effet d'amender le Règlement de zonage 699-11 pour encadrer l'exercice des activités agricoles protégées par droits acquis et exercées dans toutes les zones comprises à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le but recherché étant de préciser les limites à toute modification, remplacement et extension d'une activité agricole dérogatoire dans le périmètre d'urbanisation, et ce au moyen des mesures suivantes :

1. L'article 230 sera amendé afin d'interdire dans le périmètre d'urbanisation la construction et l'agrandissement de bâtiments et d'ouvrages à des fins agricoles, l'installation d'équipements souterrains de drainage à des fins agricoles, de même que tout abattage d'arbres pour des travaux d'amélioration pour fins agricoles ;
2. L'article 232 sera amendé afin d'interdire le remplacement d'un élevage dérogatoire protégé par droits acquis dans le périmètre d'urbanisation, par tout autre type d'élevage ou par toute culture du sol de quelque catégorie que ce soit ;
3. L'article 232 sera aussi amendé afin de n'autoriser, dans le périmètre d'urbanisation, le remplacement d'un type de culture du sol protégé par droit acquis que par la culture d'autres végétaux de la même catégorie, et à cette seule fin d'établir les catégories suivantes :

CATÉGORIE 1	Culture maraichère
CATÉGORIE 2	Culture céréalière et de foin
CATÉGORIE 3	Culture des arbres fruitiers y compris la vigne
CATÉGORIE 4	Agriculture en serre ou sans sol
CATÉGORIE 5	Culture d'arbres et d'arbustes

4. L'article 232 sera aussi amendé afin d'interdire le remplacement de tout type de culture par de l'élevage ou de l'hébergement d'animaux de toutes sortes, y compris le pâturage ;
5. L'article 233 sera amendé afin d'interdire toute extension d'un usage agricole dérogatoire et d'en limiter la superficie d'exploitation à celle existante;

17-11-342
Avis de motion
Amendement du
Règlement de
zonage 699-11

6. L'article 233 sera aussi amendé pour interdire tout accroissement ou augmentation du nombre d'unités animales dans une installation d'élevage dérogatoire située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
7. De plus, l'article 206 sera amendé afin de préciser que tout épandage de fumier, de lisier et de boues provenant d'installation septique ou d'usine d'épuration sera prohibé sur un immeuble situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉ

17-11-343
Demande de
révision
Monsieur Groulx

Considérant la demande de révision déposée par Mme France Groulx le 26 octobre 2017, concernant la décision du conseil énoncée par la résolution 16-06-206 ;

Considérant qu'avant de prendre sa décision, la Ville de Bedford avait accepté d'assouplir les exigences du programme de subvention afin de rendre admissibles des travaux d'entretien malgré que ceux-ci aient peu de chance de rehausser la valeur inscrite au rôle d'évaluation de 10 000 \$ (référence à la résolution no 16-06-205) ;

Considérant que la Ville était prête à accorder la subvention demandée sous certaines conditions (référence à la résolution no 16-06-205) ;

Considérant que selon la demande de révision, le propriétaire n'a pas l'intention de faire les travaux visant à atténuer la démarcation et qu'il souhaite laisser le temps agir ;

Considérant que le bâtiment visé par la demande de révision sera vacant d'ici la fin de novembre 2017 ;

Considérant que la Ville est préoccupée par le vide commercial que générera la relocalisation des activités actuellement exercée au 48 rue Principale ;

Considérant que la Ville évalue l'opportunité de se faire accompagner par un consultant dans une démarche de revitalisation économique de son centre-ville ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil maintienne les décisions qu'il a prises et qu'il s'assure que le propriétaire soit sollicité à participer aux travaux de revitalisation économique du centre-ville et/ou que la propriété fasse l'objet d'actions particulières dans les livrables de la démarche de revitalisation économique.

ADOPTÉ

17-11-344
Paiement des
comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 167 176,68 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 15 novembre 2017.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

17-11-345
Appel d'offres
Surfaceuse à
glace électrique
usagée

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le directeur général à préparer le devis de soumission et à son affichage sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique usagée.

ADOPTÉ

17-11-346
Maire suppléant
à la MRC

Considérant que la Ville de Bedford est représentée par le maire, Monsieur Yves Lévesque, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Monsieur Lévesque;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme le conseiller Normand Déragon comme maire suppléant à la MRC.

ADOPTÉ

17-11-347
Motion de
remerciements
et félicitations
Conseillers
sortants-
Candidats
élections

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil offre une motion de remerciements à Messieurs Michel St-Louis, Claude Jetté et Luc Gnocchini pour les années de service offertes à la population de la Ville de Bedford en tant que conseillers municipaux.

Que ce conseil offre une motion de félicitations à Mesdames Michelina Rendinella, Renée Labrecque, Messieurs Bruno Lavoie, Richard Fournier, Claude Jetté et Peter Maurice, pour leur candidature dans la course en tant que conseillers municipaux et pour le bon travail lors de leur campagne électorale.

ADOPTÉ

17-11-348
Maire suppléant

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beulac à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, débutant le 15 novembre 2017 et se terminant le 6 mars 2018.

ADOPTÉ

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général